

COMMENT LIRE LES TABLEAUX DE RECLASSEMENT

Ce qu'il faut savoir :

Pour connaître sa situation de reclassement au 1^{er} octobre 2021, il faut connaître son échelon et son grade, ces éléments sont sur votre fiche de paye.

Ensuite, pour pouvoir anticiper de manière plus précise votre futur déroulement de carrière, il faut connaître exactement la date de votre classement dans votre échelon actuel.

Quelques exemples :

→ **Je suis aide soignant.e au 8^{ème} échelon** (durée 2 ans) **de classe normale**, avec 1 an, 8 mois et 14 jours d'ancienneté dans mon échelon au 1^{er} octobre 2021. Le 1^{er} octobre, je serai reclassé.e au 5^{ème} échelon (durée 2 ans) du nouveau grade avec « l'ancienneté acquise » dans la limite de la durée de l'échelon, c'est à dire également 1 an, 8 mois et 14 jours. Dans 3 mois et 16 jours après le 1^{er} octobre, je serai promouvable au 6^{ème} échelon du nouveau corps.

→ **Je suis kiné au 9^{ème} échelon** (durée 4 ans) **du premier grade de catégorie A**, avec 3 ans et 6 mois d'ancienneté dans mon échelon au 1^{er} octobre 2021. Le 1^{er} octobre je serai reclassé.e avec « 3/4 de l'ancienneté acquise », je serai par conséquent reclassé.e au 7^{ème} échelon (durée 3ans) avec 3/4 de 3 ans et 6 mois, c'est à dire 2 ans et 7 mois et 15 jours d'ancienneté dans mon nouvel échelon. Dans 4 mois et 15 jours après le 1^{er} octobre, je serai promouvable au 8^{ème} échelon du nouveau grade.

→ **Je suis Infirmier.e en Soins Généraux au 6^{ème} échelon** (durée 3,5 ans) **du premier grade**, avec 8 mois d'ancienneté dans mon échelon au 1^{er} octobre 2021. Le 1^{er} octobre je serai reclassé.e avec « 6/7 de l'ancienneté acquise », je serai par conséquent reclassé.e au 6^{ème} échelon (durée 3 ans) du nouveau grade avec 6/7 de 8 mois d'ancienneté, c'est à dire 6 mois et 26 jours d'ancienneté dans mon nouvel échelon. Dans 2 ans, 5 mois et 4 jours après le 1^{er} octobre, je serai promouvable au 7^{ème} échelon du nouveau grade.

→ **Je suis manip en catégorie A au 9^{ème} échelon** (durée 4ans) **du second grade** avec 2 ans et 1 mois d'ancienneté dans mon échelon au 1^{er} octobre 2021. Le 1^{er} octobre je serai reclassé.e avec « 3/4 de l'ancienneté acquise », je serai par conséquent reclassé.e au 7^{ème} échelon (durée 3 ans) du nouveau grade avec 3/4 de 2 ans et 1 mois d'ancienneté, c'est à dire 1 an, 6 mois et 22 jours d'ancienneté dans mon nouvel échelon. Dans 1 an, 5 mois et 8 jours après le 1^{er} octobre, je serai promouvable au 8^{ème} échelon du nouveau grade.

Pour toute question, merci d'envoyer un mail à : fdsasquestionsegur@gmail.com



Fédération de la Santé
et de l'Action Sociale

Grilles de revalorisation des salaires

Reclassement sur la base du décret publié le 30 septembre 2021



Masseur-Kinésithérapeute et Orthophoniste

❖ Masseur-Kinésithérapeute et Orthophoniste

J'étais :

Au 1^{er} octobre 2021, je serai :

Kiné - Orthophoniste classe normale

Kiné - Orthophoniste classe normale

échelon	durée	IM	RECLASSEMENT 1 ^{er} octobre 2021	ECHELON	durée	IM	gain points	gain brut €	gain net €
1	2 ans	390	→ sans ancienneté	→ 1	1,5 ans	422	32	149,95 €	119,51 €
2	2 ans	410	→ 3/4 de l'ancienneté acquise	→ 1	1,5 ans	422	12	56,23 €	44,82 €
3	2 ans	430	→ ancienneté acquise*	→ 2	2 ans	445	15	70,29 €	56,02 €
4	2 ans	450	→ ancienneté acquise*	→ 3	2 ans	473	23	107,78 €	85,90 €
5	3 ans	475	→ ancienneté acquise au delà de 1 an	→ 4	2 ans	501	26	121,84 €	97,10 €
6	3 ans	503	→ sans ancienneté	→ 5	2 ans	529	26	121,84 €	97,10 €
7	3 ans 1/2	524	→ 4/7 de l'ancienneté acquise	→ 5	2 ans	529	5	23,43 €	18,67 €
8	4 ans	544	→ 5/8 de l'ancienneté acquise	→ 6	2,5 ans	558	14	65,60 €	52,29 €
9	4 ans	567	→ 3/4 de l'ancienneté acquise	→ 7	3 ans	588	21	98,41 €	78,43 €
10	4 ans	594	→ 3/4 de l'ancienneté acquise	→ 8	3 ans	619	25	117,15 €	93,37 €
11		627	→ ancienneté acquise*	→ 9	4 ans	651	24	112,46 €	89,63 €
				↓ 10	4 ans	685			
				↓ 11	-	722			

Peuvent être nommés à la classe supérieure de leur corps les kinés et orthophonistes ayant au moins 6 mois d'ancienneté dans le 6^e échelon de la classe normale et comptant au moins 10 ans de services effectifs dans un corps ou un cadre d'emplois à caractère paramédical classé dans la catégorie A ou dans l'un des corps de kiné et d'orthophoniste de catégorie B.

J'étais :

Au 1^{er} octobre 2021, je serai :

Kiné - Orthophoniste classe supérieure

Kiné - Orthophoniste classe supérieure

échelon	durée	IM	RECLASSEMENT 1 ^{er} octobre 2021	ECHELON	durée	IM	gain points	gain brut €	gain net €
1	2 ans	436	→ sans ancienneté	→ 1 ^{er} ech prov	1 an	466	30	140,58 €	112,04 €
2	2 ans	455	→ 1/2 de l'ancienneté acquise	→ 1 ^{er} ech prov	1 an	466	11	51,55 €	41,08 €
3	2 ans	476	→ ancienneté acquise*	→ 2 nd ech prov	2 ans	490	14	65,60 €	52,29 €
4	2 ans	501	→ ancienneté acquise*	→ 1	2 ans	515	14	65,60 €	52,29 €
5	2 ans	525	→ ancienneté acquise*	→ 2	2 ans	553	28	131,21 €	104,57 €
6	3,5 ans	549	→ sans ancienneté	→ 3	2 ans	577	28	131,21 €	104,57 €
7	4 ans	576	→ 1/2 de l'ancienneté acquise	→ 3	2 ans	577	1	4,69 €	3,73 €
8	4 ans	601	→ 5/8 de l'ancienneté acquise	→ 4	2,5 ans	610	9	42,17 €	33,61 €
9	4 ans	624	→ 3/4 de l'ancienneté acquise	→ 5	3 ans	643	19	89,03 €	70,96 €
10		658	→ ancienneté acquise*	→ 6	3 ans	676	18	84,35 €	67,22 €
				↓ 7	4 ans	709			
				↓ 8	4 ans	738			
				↓ 9	-	764			

*dans la limite de la durée de l'échelon